

# Projet Alimentaire de Territoire en Occitanie

## AAP mesure 13

### Installation-Transmission

Lancé en Occitanie en mars 2021 dans le cadre du Plan de relance, l'AAP 'PAT mesure 13' a été clôturé le 31 octobre 2021.

Les analyses portent sur les subventions accordées aux actions autour des enjeux installation et transmission dans cet AAP.

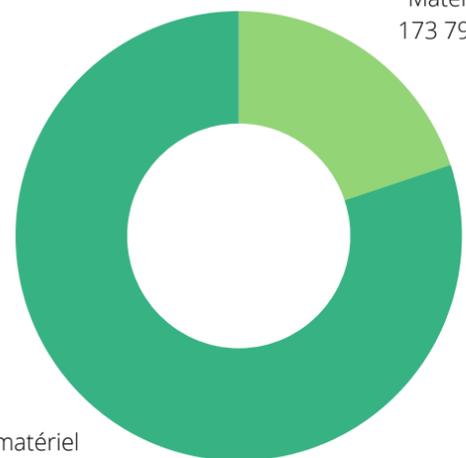
Si vous souhaitez avoir des informations complémentaires sur les subventions accordées à des mesures spécifiques du plan de relance, vous pouvez consulter leur fiche respective sur le site de la DRAAF Occitanie.

## La moitié des lauréats à l'APP mesure 13 portent des actions d'installation

Sur les **42 PAT lauréats** de l'APP mesure 13, **22** d'entre eux ont été subventionnés pour des actions s'inscrivant dans **la thématique de l'installation-transmission**. Le **financement** de ces actions s'élève à **870 k€**.

Les **22** dossiers déposés représentent un total de **78 actions** portées par **37 acteurs différents**. Le financement de ces actions s'inscrivant dans la thématique installation correspond à **8,7%** des financements accordés par l'APP de la mesure 13.

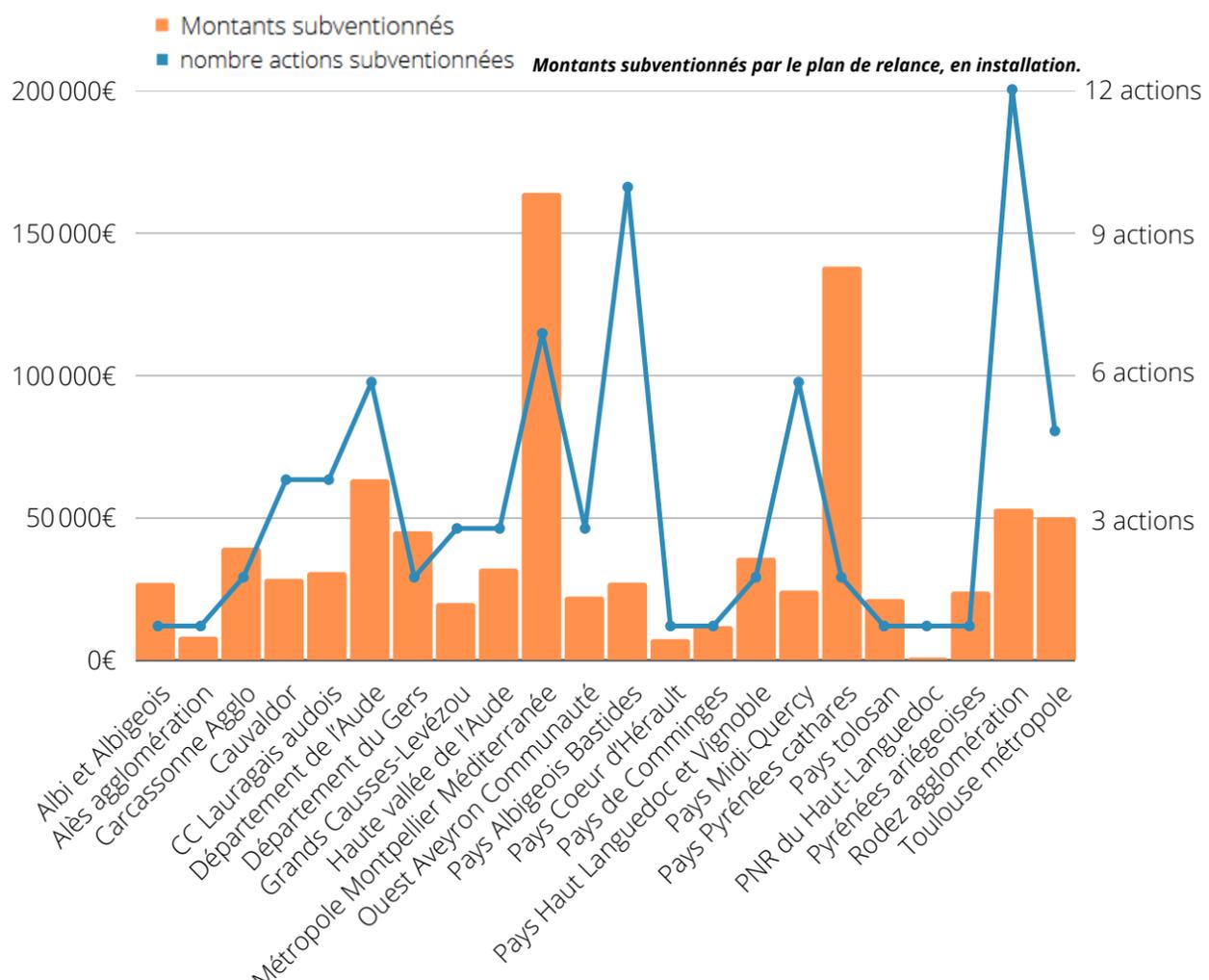
**20%** des subventions accordées à l'installation sont orientées vers le volet **matériel** et **80%** vers le volet **immatériel**.



Répartition des subventions du plan de relance accordées à l'installation selon les différentes mesures.

## Répartition départementale des aides

Le graphique ci-dessous présente la répartition des aides par PAT lauréats de l'APP et ayant obtenu des financements pour des actions d'installations.



On remarque de forts écarts de montants de financements entre les PAT, qui s'explique par le nombre d'actions immatérielles et matérielles financées. En effet, en moyenne, le financement d'une action installation issue du volet **matériel** s'élève à **30 k€** environ, lors que le montant moyen d' une action **immatérielle** est plutôt de l'ordre de **10 k€**.

## Typologie des porteurs de projets

**37 porteurs de projets différents** dans la région ont obtenu des financements de l'APP de la mesure 13 du plan de relance pour des actions s'inscrivant dans les thématiques de l'installation.

### 2 entreprises

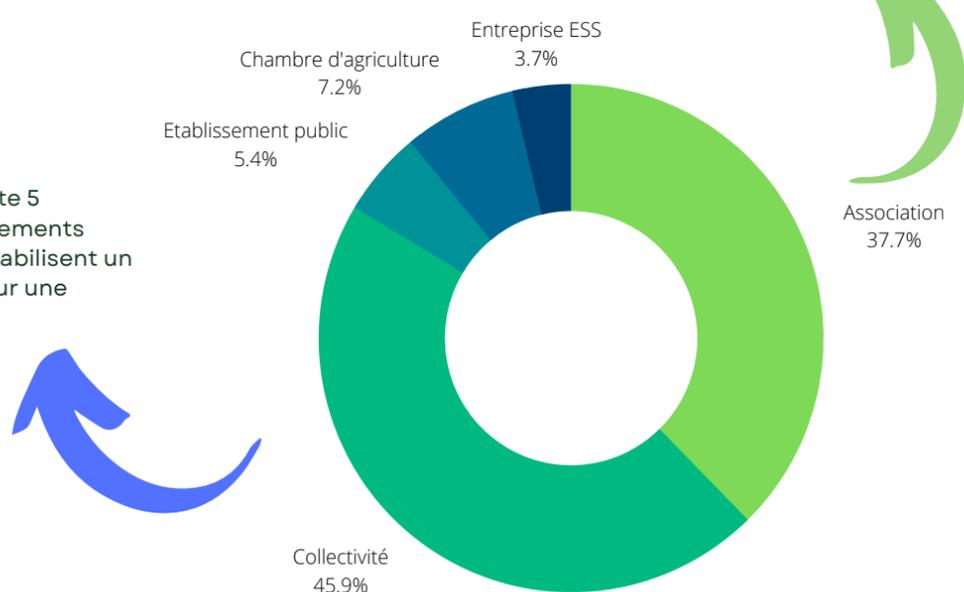
Les 2 entreprises, ayant reçu une aide pour un total de **33 k€**, sont issues de l'économie sociale et Solidaire (**ESS**) et ont mené **3 actions**.

### 15 acteurs associatifs

Les associations, au nombre de **15**, ont reçu **330 k€** pour financer **37 actions installation**.

### 14 acteurs publics

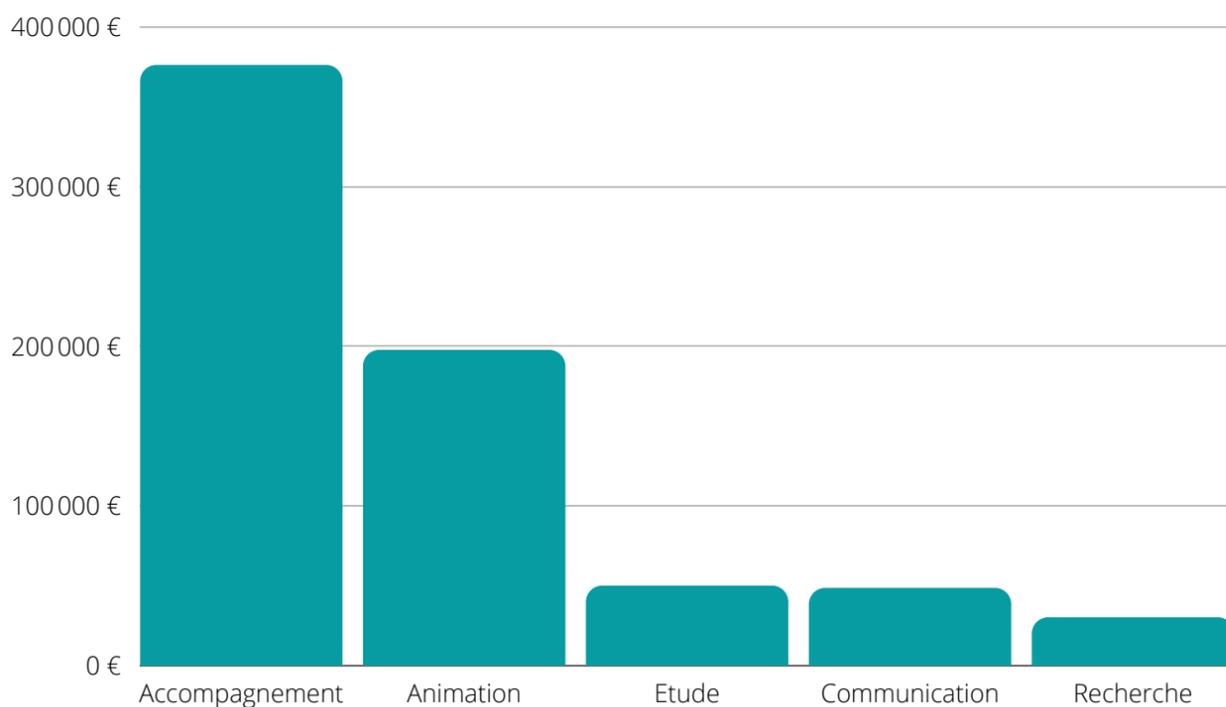
Dans les acteurs publics, on compte 5 chambres d'agriculture, 3 établissements publics et 7 collectivités. Ils comptabilisent un total de **38 actions installation** pour une **subvention totale de 500 k€**.



Répartition des subventions accordées à la thématique installation entre les différents types de porteurs.

Le graphique suivant détaille les types d'actions menées par les porteurs de projets qui ont obtenu des financements.

Répartitions des subventions accordées aux actions installation entre le type d'actions.

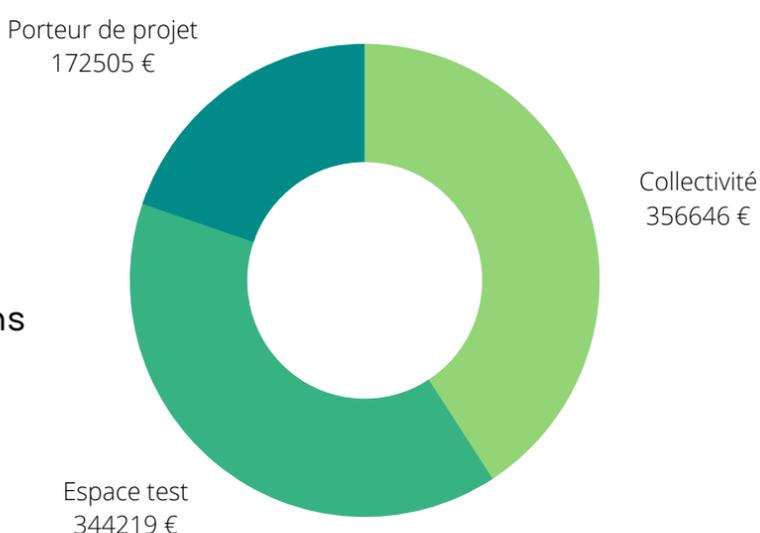


L'**accompagnement** et l'**animation** sont les moyens les plus utilisés par les porteurs de projets avec un financement de respectivement **357 k€** et **200 k€**.

Les trois plus gros postes de dépenses sont le **salarial** avec **410 k€** subventionnés, la **prestation** avec **245 k€** et le financement de **travaux** avec **175 k€** d'aides. Ils représentent plus de **90%** des dépenses associées aux actions installations.

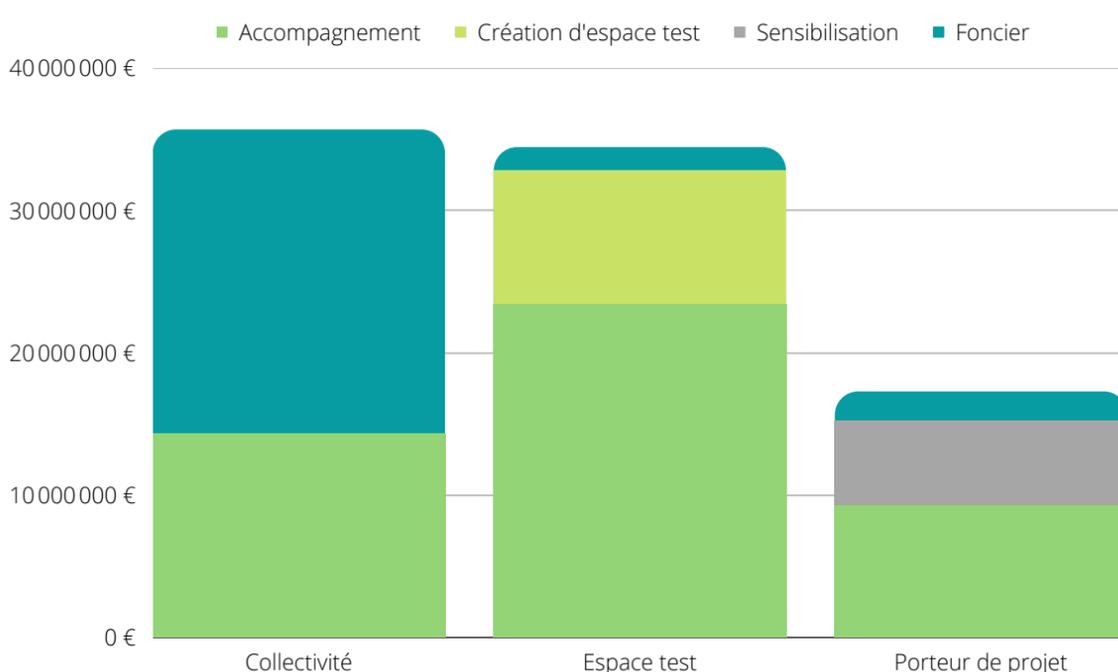
## Les bénéficiaires des actions installation de l'APP mesure 13

On peut définir trois catégories de bénéficiaires des actions installation. Les **porteurs de projets** (agriculteurs ou des associations d'agriculteurs) ont reçu **20%** des subventions attribuées aux actions installation. Les **collectivités** et les **espaces test** ont reçu environ **40%** de ces subventions chacun.



Répartition des subventions du plan de relance accordées à l'installation selon les différents types de bénéficiaires.

Le graphique ci-dessous détaille la manière dont ont été aidés les bénéficiaires des actions. Chaque action appartient à l'une des 4 catégories suivantes : l'**accompagnement**, la **création d'espace test**, la **sensibilisation** ou le **foncier**.



Répartition des subventions du plan de relance accordées à l'installation selon le type de bénéficiaires et la nature de l'action.

L'**accompagnement** correspond à des actions de diagnostics de territoires, de conseil, de soutien technique pour les porteurs, d'études ou encore de l'aide matérielle. La catégorie **foncier** contient toutes les actions de veilles foncières ou d'animation de ces veilles. Les actions de **sensibilisation** concernent la communication ou de l'événementiel comme la tenue de forums, de cafés discussion ou de débats.

## Focus sur les espaces test

La somme investie dans les **espaces test** via le plan de relance s'élève à **345 k€**. Ce montant correspond à **40%** des financements accordés à l'installation via la mesure 13. Sur les **345 k€** investis, **190 k** s'inscrivent dans la **filière AB**, soit **55%** des financements accordés aux espaces test.

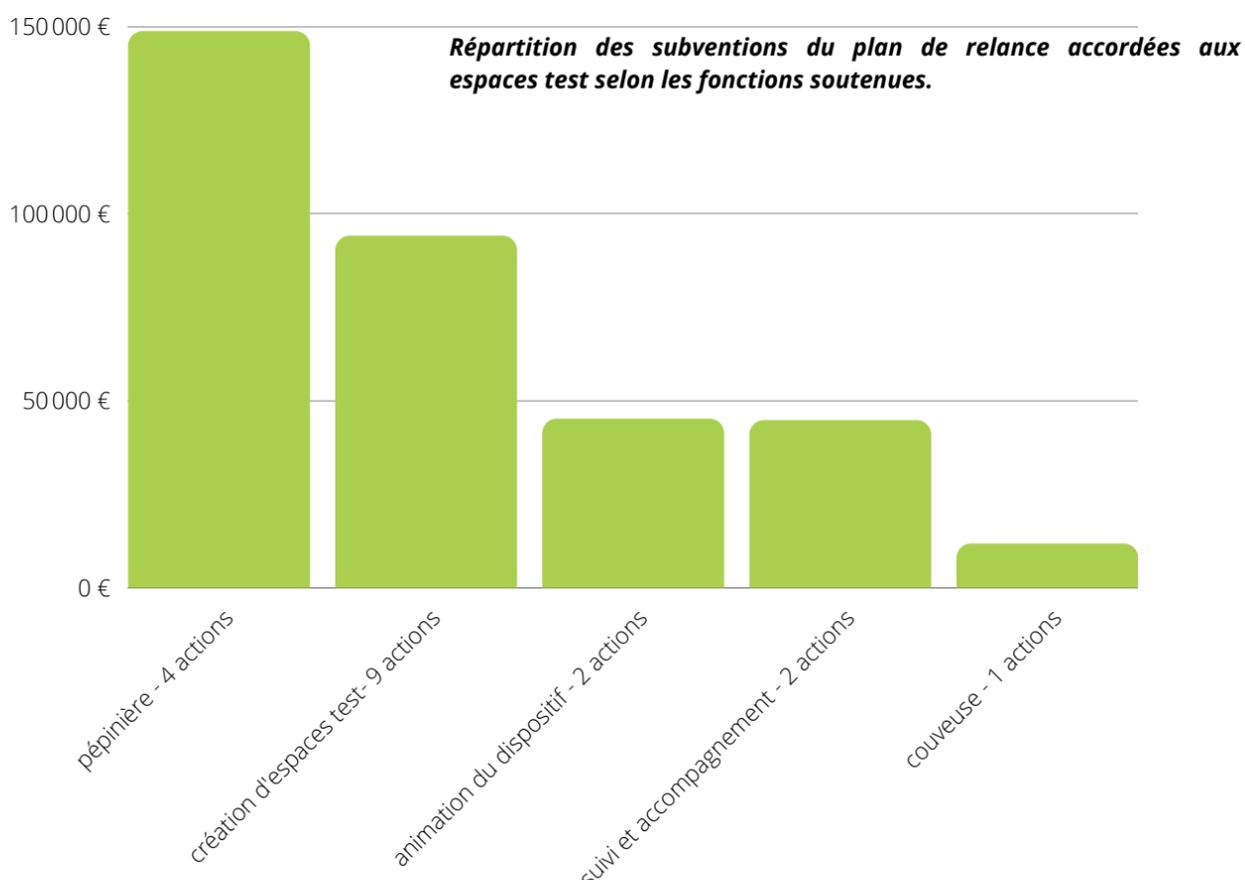
On dénombre **18 actions** subventionnées qui portent sur des espaces test, dont **9** qui financent leur **création**.

Sur ces 18 actions, **9** concernent la **création d'espaces test** et représente **27%** des financements. L'**accompagnement** représente **70%** des financements avec **234 k€** investis.



Répartition des subventions du plan de relance accordées aux espaces test selon la nature de l'action.

Le graphique suivant détaille quelles fonctions des espaces test ont été financées aux travers des subventions accordées.



La **fonction pépinière** correspond aux actions de soutien au foncier et aux outils de production, son financement s'élève à **150 k€**.

L'**animation du dispositif** est transversale, elle concerne la gestion administrative et financière des espaces test, **45 k€** lui, ont été accordés.

La **fonction accompagnement** comprend différentes dimensions comme l'accompagnement entrepreneurial ou technique.

La **fonction couveuse** est associée à l'hébergement juridique, fiscal et financier de la structure. Elle correspond à la mise à disposition d'un cadre légal d'exercice du test d'activité, elle a été financée à hauteur de **11 k€**.

(Source RENETA)

## Quelques exemples de projets

### Foncier

#### PAT du Pays Midi-Quercy (82)

Le PAT a participé au financement de veilles foncières via la création de cartes participatives incluant les propriétaires terriens et les exploitants. (Coût total de **13 k€** financé à **70%**).

### Espace-test

#### PAT Albi et Albigeois (11)

Dans le but de développer la fonction pépinière d'un espace test de leur territoire, le PAT a financé la construction de hangars agricoles ainsi que de locaux. (Coût total de **100 k€**, financé à **30 %**).

### Sensibilisation

#### PAT de Toulouse Métropole (31)

Le PAT a obtenu un financement pour un café débat et des réunions collectives sur les sujets de la transmission et de l'installation. (Coût total de **10 k€**, financé à **45 %**).

### Accompagnement

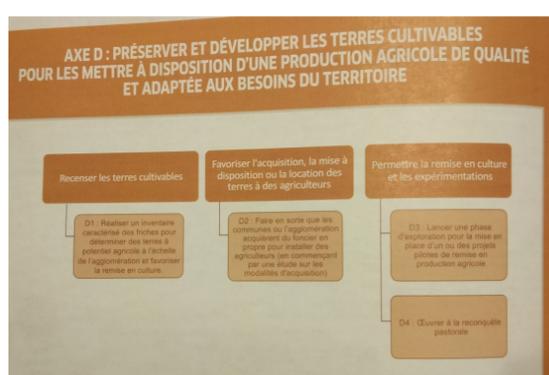
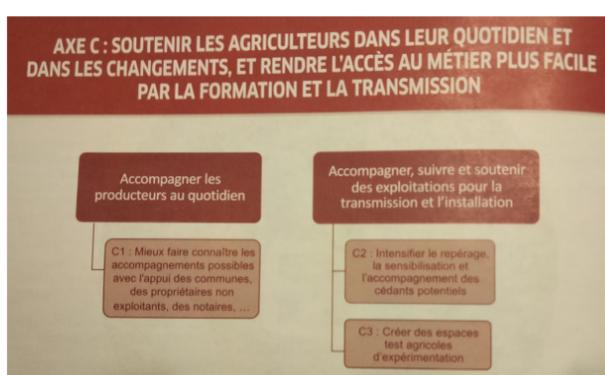
#### PAT du PNR Haut-Languedoc (34)

Le PAT a souhaité soutenir l'installation sur son territoire au travers de deux actions. La première consiste en l'organisation de cafés fonciers pour discuter autour de sujets comme l'installation et la transmission (coût total de **1 k€**, financé à **70 %**). La seconde porte sur une étude d'accueil de maraichers sur le territoire d'une communauté de commune du PAT (coût total de **14 k€**, financé à **70 %**).

Le PNR mène d'autres actions sur le sujet en dehors des financements spécifiques mesure 13, par exemple, l'édition de fiches à destination des élus pour favoriser l'installation et la transmission, disponibles [ici](#).

# Zoom sur les actions du PAT d'Alès Agglo

Le PAT d'Alès développe de nombreuses actions sur les questions d'installation et de transmission. 2 axes stratégiques dans le PAT concourent à ces objectifs : un axe autour du soutien et de l'accès au métier d'agriculteur et un axe autour des questions de préservation des terres cultivables .



Une des actions consiste à intensifier le repérage, la sensibilisation et l'accompagnement des cédants agricoles potentiels.

Comme de nombreux territoires, le territoire alésien est confronté au vieillissement de sa population agricole (1/3 des fermes ont un chef d'exploitation de plus de 60 ans et seulement 7% ont identifié un repreneur) et est pénalisé par le faible repérage des cédants agricoles potentiels et leur accompagnement, un manque d'offre de reprise et une faible connaissance par les propriétaires fonciers des procédures de transmission.

**L'ensemble des acteurs** œuvrant sur ces thématiques ont été réunis par le PAT pour **construire des actions communes**.

En 2022, Alès Agglomération a développé des actions avec un groupe restreint de partenaires du PAT qui s'étaient collectivement positionnés dans le cadre de la réponse à l'appel à projet : CA30, ADDEARG 30, Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles, Relance Occtav, SAFER, Terre de liens. En 2023, suite au vote de la feuille de route du PAT en Conseil d'Agglomération le groupe de travail sur la transmission sera élargi à l'ensemble des partenaires souhaitant s'impliquer.

## Quelques exemples d'action



### Le théâtre forum pour débattre de la transmission

Ce spectacle interactif permet de faire émerger la parole, en jouant des situations s'inspirant de faits réels. L'évènement a été ouvert à tous, agriculteurs songeant à transmettre comme porteurs de projets à l'installation, mais aussi aux acteurs du monde agricole, aux collectivités impliquées sur ce sujet ainsi qu'aux consommateurs.

### Sensibilisation des élus

7 ateliers ont été organisés sur le thème "l'agriculture une opportunité pour ma commune" permettant d'aborder au choix des élus tous les sujets sur lesquels ils avaient des besoins ou des questions. La question de la transmission et du foncier étant souvent au centre des échanges

Un livret a également été réalisé pour présenter l'ensemble des structures relais du territoire, aborder l'état des lieux de la transmission localement et ses grands enjeux et donner des éléments de compréhension du processus de transmission.

### Construire une base de données

Pour identifier les agriculteurs du territoire âgés de plus de 55 ans et sans repreneur envisagés.